

DECISION N°2025-155
relative à la composition du
Comité d'Experts Spécialisé « Substances et produits phytopharmaceutiques, biocontrôle »

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail,**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2023-2.02 du 20 juin 2023 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 11 juillet 2023 ;

Vu la décision n°2023-118 du 12 juillet 2023 portant nomination au comité d'experts spécialisé « Substances et produits phytopharmaceutiques, biocontrôle ».

DECIDE :

Article 1^{er} : Suite au décès de M. François Laurent survenu le 29 septembre 2025, la composition du comité d'experts spécialisé « Substances et produits phytopharmaceutiques, biocontrôle » de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour la durée restant à courir du mandat de ce comité d'experts spécialisé est la suivante :

M. Mullot (Jean-Ulrich), président
Mme Mamy (Laure), vice-présidente
M. Amichot (Marcel)
M. Bardin (Marc)
M. Berny (Philippe)
M. Bonafos (Romain)
M. Chauvel (Bruno)
M. Cugier (Jean-Pierre)
Mme De Clerck (Caroline)
M. De Sousa (Georges)
M. Gallien (Marc)
Mme Grimbulher (Sonia)

.../...

Article 2 : Le directeur de l'évaluation des produits réglementés est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 21/10/2025

Le Directeur général

Pr Benoit VALLET